



Services de garde en milieu familial : pistes de réflexion pour un argumentaire

Rapport final présenté à



aféseo

Association francophone à l'éducation
des services à l'enfance de l'Ontario

21 décembre 2020

PATRICE GAUTHIER, Directeur

☎ [780] 803-7284

✉ info@econocoop.com

WWW.ECONOCOOP.COM   

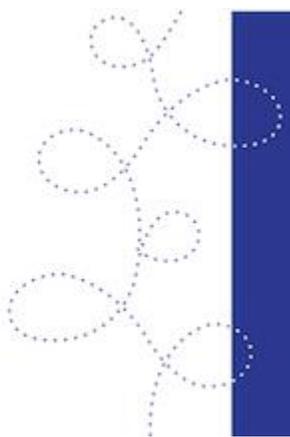


Table des matières

1. Mise en contexte.....	4
2. Mandat.....	4
3. Méthodologie.....	4
4. Résultats sociaux et économiques	6
5. Services de garde en milieu familial en Ontario.....	9
6. Avantages : enfant, parent et fournisseur de services.....	11
7. Service de garde en milieu familial - agréé.....	14
7.1 Centre pour enfants Timiskaming Child Care	15
7.2 Agence de garde familiale agréée de Prescott et Russell.....	20
7.3 Programme La Maisonnée - Grandir ensemble - Ottawa	25
8. Service de garde en milieu familial - non agréé.....	30
9. Service de garde en milieu familial agréé et garde privée (hybride)	34
10. Agence de services de garde.....	37
11. Principales pistes de réflexion.....	40
12. Sources de références.....	44
Bibliographie.....	44
Webographie.....	46
Entrevues.....	47
13. Annexes	48
Annexe 1 - Questionnaire : agences.....	48
Annexe 2 - Questionnaire : fournisseurs de service	50
Annexe 3 - Table de l'impôt des particuliers de l'Ontario (2020).....	52

Notes au lecteur

Ce rapport est accompagné de deux fichiers Excel. L'un porte sur les services de garde en milieu familial et l'autre, sur les agences.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

1. Mise en contexte

Les communautés francophones en situation minoritaire au pays font face à d'importants enjeux sur le plan des services de garde. Parmi ces défis, nous observons une pénurie de places en français dans l'ensemble des provinces et des territoires. Nous constatons en effet que la plupart des services de garde francophones ont de longues listes d'attente¹.

En raison de cette situation, des enfants francophones sont placés dans des services de garde anglophones, ce qui entraîne des conséquences sur l'assimilation et sur le développement de la communauté minoritaire. L'Ontario n'y fait pas exception².

2. Mandat

Le mandat consiste à alimenter la réflexion en vue de développer un argumentaire visant ultimement à encourager la création de services de garde en milieu familial en français et à répondre ainsi aux besoins des enfants et des parents ontariens.

Certaines pistes de réflexion soulevées visent à inciter des fournisseurs éventuels à implanter leur service de garde en milieu familial. D'autres arguments s'adressent davantage aux partenaires gouvernementaux. L'analyse effectuée nous a également menés à nous pencher, dans une certaine mesure, sur la situation des agences.

3. Méthodologie

Nous présentons dans ce rapport un ensemble de cas de figure élaborés à partir des données et des informations recueillies dans les secteurs de la petite enfance et des services de garde. Selon nous, ces cas de figure serviront au développement d'un argumentaire s'adressant principalement aux fournisseurs éventuels ou aux partenaires gouvernementaux.

¹ Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada). (Mai 2019). *Plan global en petite enfance*. Rapport présenté à Emploi et développement social Canada (EDSC).

² Ibid., à la page 36.

La méthodologie qui a permis d'élaborer ces cas de figure repose essentiellement sur une recherche documentaire et sur une série d'entrevues réalisées avec des intervenants à l'emploi d'agences de services de garde et avec des fournisseurs de service de garde en milieu familial.

Les personnes interrogées proviennent de trois régions de l'Ontario, soit le Timiskaming, la région de Prescott-Russell et la ville d'Ottawa (voir la liste des personnes interrogées à la section Entrevues et les questionnaires utilisés aux annexes 1 et 2).

Définitions

La **petite enfance** désigne une étape du développement humain. En général, on parle de petite enfance pour les enfants, de leur naissance à l'âge de six ans. Pour certains intervenants, la petite enfance ne représente qu'une partie de ces six années³.

Un **service de garde en installation** occupe un espace physique dont l'exploitant est propriétaire ou locataire. Ce service peut compter plusieurs employés. En général, un service de garde en installation est situé dans un espace commercial, un centre communautaire, une école ou un édifice municipal. Parfois, l'espace physique est offert gratuitement à l'exploitant. Un service de garde en installation peut accueillir plusieurs enfants âgés de 0 à 4 ans, en plus d'accueillir des enfants âgés de 5 à 12 ans avant et après les heures de classe.

Un **service de garde en milieu familial** est offert dans une résidence privée. Le fournisseur de services est propriétaire ou locataire des lieux. Il est généralement seul pour s'occuper d'un groupe restreint d'enfants. Ce service peut accueillir des enfants âgés de 0 à 4 ans. Il peut également accueillir des enfants âgés de 5 à 12 ans avant et après les heures de classe.

³ *Petite enfance - Définition*. Journal des femmes. <https://sante-medecine.journaldesfemmes.fr/faq/22253-petite-enfance-definition>

4. Résultats sociaux et économiques⁴

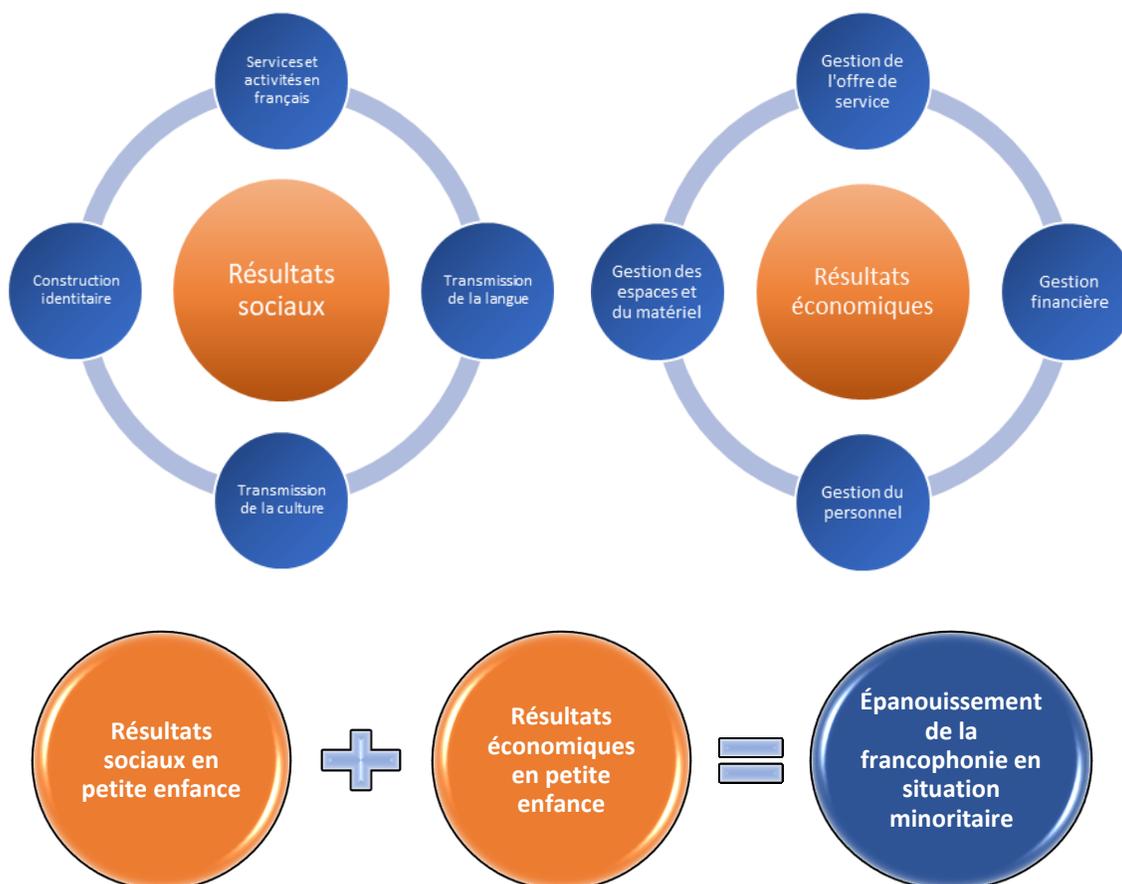
Au cours des dernières années, l'ensemble des communautés francophones en milieu minoritaire ont désigné la petite enfance comme un domaine prioritaire afin d'assurer leur développement et leur pérennité. On reconnaît que la vitalité de ces communautés repose sur leur capacité à servir les nouvelles générations en français, en leur offrant une gamme de services, et ce, le plus tôt possible dans le continuum qu'est leur vie. Les efforts déployés doivent porter à la fois sur l'atteinte de résultats sociaux, mais également sur l'atteinte de résultats économiques.

En fait, nous soutenons que l'atteinte des résultats sociaux en petite enfance est intimement liée aux résultats économiques recherchés. D'une part, les services de garde en contexte minoritaire ont pour objectif d'offrir aux enfants un milieu qui leur permettra de grandir et de s'épanouir en français (résultats sociaux). D'autre part, il importe que les services de garde soient rentables et viables à long terme, tout en étant accessibles à un plus grand nombre possible d'enfants (résultats économiques).

À la lecture du Diagramme 1, nous observons que l'atteinte des résultats sociaux en petite enfance repose sur l'offre de services et d'activités en français qui favorisent la transmission de la langue française et de la culture francophone ainsi que la construction identitaire des enfants. Quant aux résultats économiques, ils sont le fruit d'une saine gestion de l'offre de services, des finances, du personnel ainsi que des espaces et du matériel des services de garde. En principe, l'addition des résultats sociaux et économiques ayant un impact sur les nouvelles générations favorise l'épanouissement de la francophonie en situation minoritaire.

⁴ Maurice Chiasson Consultants inc. (Septembre 2020). *Stratégie de relance post-COVID-19 des centres de la petite enfance et des services de garde en milieu familial*. Document présenté à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDÉ), aux pages 11 à 13.

Diagramme 1 - Petite enfance : résultats sociaux et économiques



La francophonie canadienne fait face à un enjeu de taille en ce qui concerne l'accès à des services de garde de qualité assortis de places en nombre suffisant. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les défis auxquels font face les services de garde, autant sur le plan de la qualité que sur celui de la rentabilité. Nous tenons à préciser que nous ne remettons pas en question la qualité des activités et des soins offerts aux enfants, mais plutôt la qualité sur le plan des activités offertes et des soins dispensés en français. Bref, une activité éducative offerte en anglais peut avoir un effet bénéfique sur le développement de l'enfant. Cependant, elle n'aura pas contribué à la transmission de la langue et de la culture de la minorité ni à la construction identitaire des enfants francophones.

L'impact social est déterminé par la qualité des services dispensés en français. Quant à l'impact économique, il se mesure, d'une certaine façon, par l'accessibilité des services offerts aux enfants et à leurs parents. Une saine gestion des services de garde est susceptible de favoriser le maintien et l'expansion des services existants ainsi que

l'implantation de services supplémentaires, se traduisant par l'offre d'un plus grand nombre de places en service de garde.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'établir des objectifs mesurables afin d'évaluer l'atteinte des résultats sociaux et économiques. Nous rappelons que ces résultats sont intimement liés. Nous suggérons un certain nombre de résultats à atteindre pour mesurer, d'une part, la qualité des services de garde et, d'autre part, leur accessibilité.

Qualité des services de garde (résultats sociaux)

L'atteinte des résultats suivants permettra de mesurer la qualité des services de garde :

- 1) Des services de qualité en français sont offerts aux familles, de la période prénatale jusqu'à l'entrée à l'école des enfants, favorisant ainsi la transmission de la langue et de la culture ainsi que la construction identitaire;
- 2) Le personnel des services de garde est formé adéquatement et connaît la réalité et les principaux enjeux des communautés francophones en contexte minoritaire;
- 3) Les programmes et les services dispensés en français au sein des services de garde sont organisés pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles;
- 4) Le matériel et l'équipement du secteur francophone de la petite enfance sont adaptés aux besoins des enfants et de leurs familles.

Accessibilité des services de garde (résultats économiques)

L'atteinte des résultats suivants permettra de mesurer l'accessibilité des services de garde :

- 1) Un nombre accru d'enfants profitent d'un service de garde francophone financièrement viable dans leur région;
- 2) Les gestionnaires des services de garde sont compétents sur le plan de la gestion et des stratégies entrepreneuriales et ils veillent à la bonne gouvernance de leur entreprise;
- 3) Les services de garde ont la capacité d'offrir des conditions de travail favorisant le recrutement, le maintien en poste et la formation continue de leur personnel;
- 4) Les services de garde ont la capacité de se doter de l'infrastructure et des espaces physiques nécessaires à leur bon fonctionnement.

Parmi les résultats à atteindre, il y aurait lieu d'ajouter le niveau d'engagement des

partenaires du milieu, ces derniers pouvant contribuer non seulement à la qualité des services de garde, mais également à leur accessibilité.

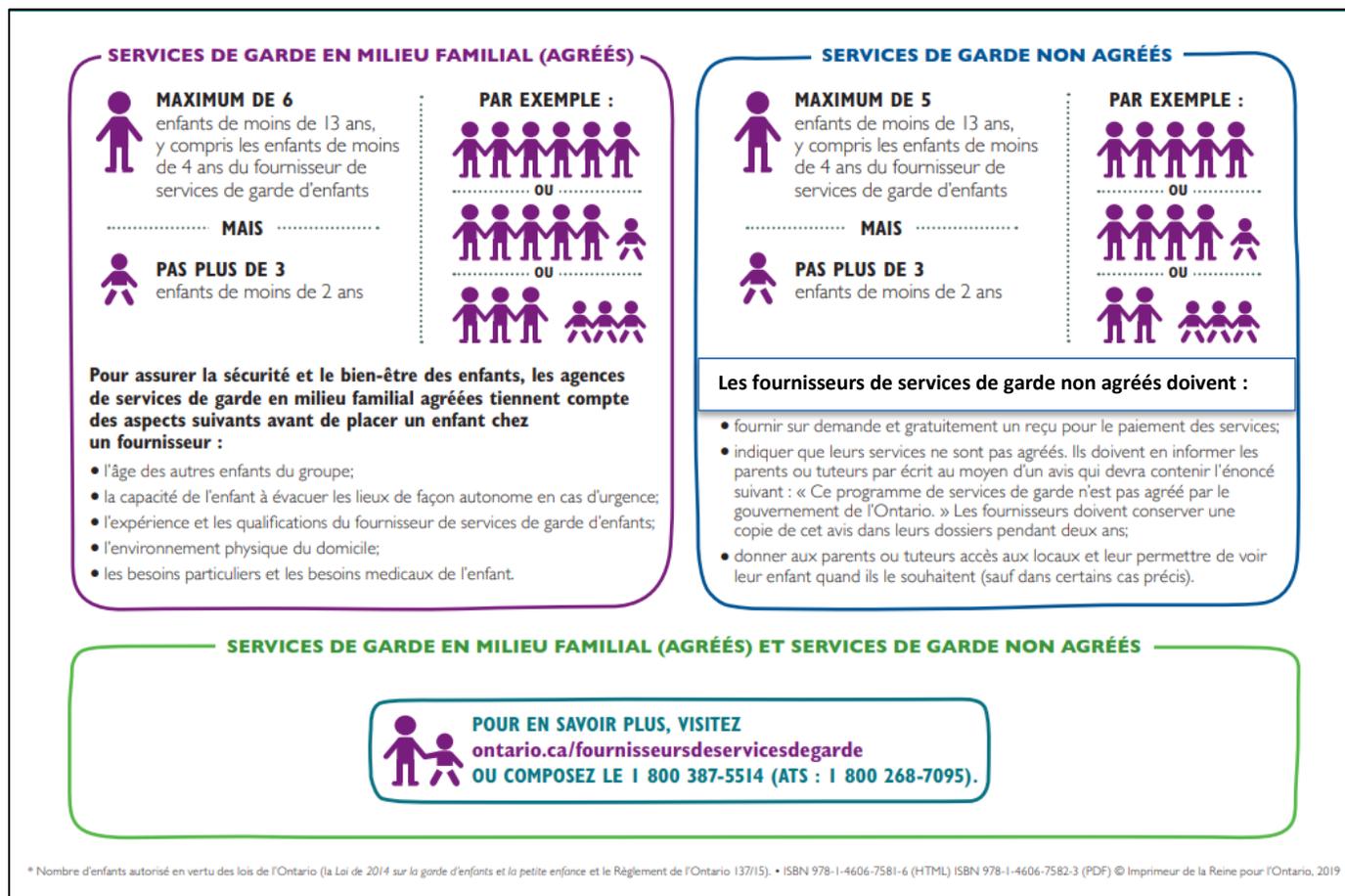
Les cas de figure que nous avons élaborés dans le cadre de ce mandat, qui sont susceptibles de contribuer au développement d'un argumentaire visant ultimement à encourager la création de services de garde en milieu familial, font davantage référence à l'accessibilité des services de garde, soit l'atteinte des résultats économiques.

Avant de présenter ces cas de figure, nous traitons du cadre réglementaire des services de garde en milieu familial en Ontario et des avantages de ce type de service de garde pour l'enfant, le parent et le fournisseur.

5. Services de garde en milieu familial en Ontario

La *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* de l'Ontario encadre les services de garde en milieu familiale membres d'une agence agréée. Cette loi reconnaît également l'existence de services de garde non agréés assujettis à des normes différentes, notamment sur le plan du ratio enfants-adulte. Le Diagramme 2 résume les normes en vigueur.

Diagramme 2 - Normes des services de garde en Ontario⁵



Dans la prochaine section du document, nous traitons, de façon générale, des avantages que procurent les services de garde en milieu familial comparativement aux installations qui accueillent de plus gros groupes d'enfants. Ces installations comptent généralement plusieurs employés et peuvent se trouver, comme nous l'avons mentionné, dans une école, dans un centre communautaire ou dans un édifice commercial. Ces avantages peuvent contribuer à l'élaboration d'un argumentaire pour encourager la création de services de garde en milieu familial.

⁵ Ministère de l'Éducation de l'Ontario. *Services de garde en milieu familial et services de garde non agréés : Quel est le nombre* d'enfants autorisé?*

<http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/childcareallowancefr.pdf>

6. Avantages : enfant, parent et fournisseur de services

Le Commission nationale des parents francophones (CNPF) a créé un groupe de travail sur les services de garde en milieu familial. Ce groupe a dressé une liste des avantages et des bienfaits pour l'enfant, le parent et le fournisseur de services⁶.

Avantages et bienfaits d'un service de garde en milieu familial pour...	
... l'enfant	C'est un deuxième foyer familial, chaleureux et convivial, un milieu rassurant qui procure confort et stabilité.
	C'est son repaire et son réconfort habituels.
	L'enfant peut jouer et grandir dans un même service de garde familial.
	Il a la chance d'être encadré et suivi par la même éducatrice jusqu'à l'âge scolaire.
	L'enfant évolue avec la même éducatrice, ce qui lui permet de tisser des liens d'attachement solides et durables.
	Il conserve sa culture et ses valeurs francophones.
	L'enfant a l'occasion et la fierté de s'exprimer dans sa langue dans une province majoritairement anglophone.
	On y retrouve peu d'enfants comparativement à un autre milieu.
	L'enfant reçoit une attention et des soins individualisés dans le cadre d'un petit groupe.
	Il crée de nouvelles relations amicales avec d'autres enfants.
	L'enfant tisse des liens durables avec son groupe d'amis.
	Il s'adapte progressivement à la vie en collectivité.
	L'enfant y effectue ses apprentissages à son propre rythme.
	Il y acquiert l'estime de soi et le sens des responsabilités.
	L'enfant grandit dans un groupe de jeunes d'âges multiples, où tous s'entraident et apprennent les uns des autres comme dans une famille. Il développe également ses aptitudes sociales.
	Les plus jeunes sont motivés à imiter les plus grands et les plus grands sont fiers d'aider les plus petits.
Les plus jeunes font des efforts pour se faire comprendre des grands. Ils développent ainsi plus rapidement leur langage.	

⁶ Groupe de travail sur la garde familiale du réseau CNPF. (Version octobre 2020). *Avantages et bienfaits de la garderie en milieu familial*.

Ce document évolutif est une mise en commun du travail réalisé par les membres du groupe de travail.

	Les repas servis en service de garde familial sont sains.
	Ce type de service de garde réduit les risques de contamination lors d'une pandémie, comme celle de COVID-19.
... le parent	Il est plus à l'aise, moins soucieux et il a l'esprit tranquille.
	Il apprécie que le service de garde soit situé près de son domicile.
	Il aime la flexibilité des horaires.
	Il apprécie la flexibilité du fournisseur, qui peut modifier et prolonger ses heures d'ouverture au besoin.
	Ces foyers permettent à un plus grand nombre d'enfants francophones d'avoir accès à des services de garde en français.
	Le parent apprécie que son enfant puisse continuer à pratiquer quotidiennement le français.
	Ce milieu favorise des relations privilégiées entre le fournisseur de services et le parent.
	Le parent obtient régulièrement de l'information sur le développement et les aptitudes de son enfant.
	Il peut accompagner son enfant dans les activités.
	De l'aide financière sous forme de subventions est accessible aux parents dans certains cas.
... le fournisseur de services	Il est son propre patron.
	Le service peut être rapidement rentable*.
	Le fournisseur bénéficie d'exemptions fiscales.
	Il a le plaisir de travailler avec les enfants.
	Il est beaucoup plus facile pour le fournisseur de services de s'adapter aux exigences d'un groupe restreint d'enfants.
	Le fournisseur travaille à la maison.
	Il est présent pour ses propres enfants.
	Il peut concilier le travail et la famille.
Il obtient la reconnaissance de la communauté.	

* Dans les cas de figure élaborés, nous verrons qu'un service de garde en milieu familial peut être rentable. Cependant, dans bien des cas, le revenu net gagné par le fournisseur de services n'est pas suffisant en fonction du nombre d'heures travaillées et de l'importance des responsabilités. Le fournisseur de services est seul la plupart du temps pour s'occuper d'enfants en bas âge qui demandent une attention continue et des soins particuliers. En général, le fournisseur s'occupe, entre autres, de préparer et de servir les repas et les collations, d'effectuer l'entretien, de faire la comptabilité ainsi que de remplir et de soumettre les documents requis par le gouvernement.

Par ailleurs, nous nous attardons aux avantages susceptibles d'être obtenus pour le parent et pour le fournisseur de service de garde par une agence ou par une organisation administrative quelconque œuvrant en petite enfance et auprès des services de garde.

À titre d'exemple, l'Agence de garde familiale agréée de Prescott et Russell appuie le parent et le fournisseur de service de garde de diverses façons⁷. L'Agence appuie le parent :

- En l'aidant à trouver un responsable de garde qui est membre du réseau (sélectionné, supervisé et visité régulièrement afin que les normes gouvernementales soient respectées);
- En offrant un service d'information et de références de la part d'un conseiller en services de garde d'enfants;
- En offrant aux familles admissibles la possibilité d'obtenir des subventions financières.

Quant au responsable de garde, l'Agence l'appuie :

- En lui recommandant des familles;
- En lui offrant des ressources pour améliorer et pour appuyer la programmation par des visites régulières;
- En facilitant la communication entre ce dernier et le parent;
- En élaborant des politiques et des procédures auxquelles doivent adhérer les parents et les responsables de garde;
- En percevant les frais de garde qui sont ensuite versés par dépôt direct bimensuel;
- En émettant les reçus requis pour les déclarations d'impôts;
- En lui offrant des ateliers de formation et la possibilité de réseauter avec d'autres responsables de garde sous forme de communautés d'apprentissage;
- En lui prêtant de l'équipement (par exemple, des poussettes doubles, des chaises hautes, des parcs, etc.) et en mettant une joujouthèque à sa disposition;
- En lui proposant les services de soutien d'un conseiller à l'inclusion pour l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers;
- En l'orientant vers des ressources communautaires.

De plus, l'Agence de garde familiale agréée de Prescott et Russell publie un bulletin d'information pour les parents et les responsables des services de garde. Ce bulletin

⁷ Comtés unis de Prescott et Russell, Services à la petite enfance. *Agence de garde familiale agréée : Devenir responsable de garde*, à la page 5.

parle des ressources, des événements à venir et de divers autres renseignements pertinents.

Nous traitons dans les sections suivantes des divers cas de figure susceptibles de contribuer au développement d'un argumentaire.

7. Service de garde en milieu familial - agréé

Nous présentons des cas de figure élaborés à partir des renseignements recueillis auprès du Centre pour enfants Timiskaming Child Care, de l'Agence de garde familiale agréée de Prescott et Russell, du programme La Maisonnée de l'organisme Grandir ensemble d'Ottawa et des fournisseurs de service de garde interrogés.

Chacune des agences que nous avons consultées dans le cadre de cette recherche fait partie intégrante d'une organisation de plus grande importance, qui offre également un appui à des services de garde en installation.

En nous fondant sur la grille tarifaire de chacune de ces trois agences, nous traitons, dans ces cas de figure, de revenu brut, de coûts opérationnels, d'heures supplémentaires et d'économies réalisées par le fournisseur qui accueille ses propres enfants dans son service de garde. Nous présentons également divers scénarios. Ces cas de figure permettent de saisir le contexte financier dans lequel évoluent les fournisseurs de service de garde. Les cas de figure élaborés sont basés sur une durée d'exploitation de cinquante semaines par année.

Malgré la maximisation du ratio enfants-adulte, nous constatons que le contexte financier n'encourage pas nécessairement l'implantation de nouveaux services de garde en milieu familial ni le maintien de ceux-ci. Dans bien des cas, le fournisseur de service de garde gagne un revenu net qui est en deçà de sa charge de travail et de l'importance de ses responsabilités. Nous observons, dans certains cas, que le fournisseur engrange à peine l'équivalent du salaire minimum s'il ne maximise pas son ratio enfants-adulte. Le salaire minimum en Ontario est de 14,25 \$ l'heure. Nous soutenons que ces cas de figure peuvent permettre de développer un argumentaire à l'intention des instances gouvernementales afin de solliciter un meilleur soutien financier de leur part.

7.1 Centre pour enfants Timiskaming Child Care

Pour une place en milieu familial, le Centre pour enfants Timiskaming Child Care facture le parent 42 \$ par jour pour un enfant âgé de moins de 2 ans et 36 \$ par jour pour un enfant âgé de plus de 2 ans. Le fournisseur de service de garde reçoit, pour sa part, 38 \$ par jour pour un enfant âgé de moins de 2 ans et 33 \$ par jour pour un enfant âgé de plus de 2 ans. Dans les Tableaux 1, 2 et 3, le service de garde accueille 3 enfants de moins de 2 ans et 3 enfants de plus de 2 ans.

Tableau 1 - Revenu brut du fournisseur de service de garde

Catégories d'âge	< de 2 ans	> de 2 ans		Nombre d'heures par semaine
Revenu par enfant par jour	38,00 \$	33,00 \$		
Nombre d'heures passées avec les enfants par jour	9		Heures/semaine	45
Nombre d'heures de gestion (relation avec les parents, comptabilité, entretien, etc.)	2		Heures/semaine	10
Nombre total d'heures par jour	11		Total par semaine	55

Catégories d'âge	Nombre d'enfants	Nombre d'heures par jour	Revenu horaire par enfant	Revenu total par jour	Revenu total par semaine	Revenu total par mois	Revenu total par année
< de 2 ans	1	9	4,22 \$	38,00 \$	190,00 \$	760,00 \$	9 120,00 \$
< de 2 ans	2	9	4,22 \$	76,00 \$	380,00 \$	1 520,00 \$	18 240,00 \$
< de 2 ans	3	9	4,22 \$	114,00 \$	570,00 \$	2 280,00 \$	27 360,00 \$
> de 2 ans	4	9	3,67 \$	147,00 \$	735,00 \$	2 940,00 \$	35 280,00 \$
> de 2 ans	5	9	3,67 \$	180,00 \$	900,00 \$	3 600,00 \$	43 200,00 \$
> de 2 ans	6	9	3,67 \$	213,00 \$	1 065,00 \$	4 260,00 \$	51 120,00 \$

(< de 2 ans) + (> de 2 ans)

Nombre d'enfants	Revenu horaire	Revenu horaire incluant le temps de gestion
1 enfant	4,22 \$	3,45 \$
2 enfants	8,44 \$	6,91 \$
3 enfants	12,67 \$	10,36 \$
4 enfants	16,33 \$	14,03 \$
5 enfants	20,00 \$	17,70 \$
6 enfants	23,67 \$	21,36 \$

(Si on accueille des enfants âgés uniquement de plus de 2 ans)

Nombre d'enfants	Revenu horaire	Revenu horaire incluant le temps de gestion
1 enfant	3,67 \$	3,00 \$
2 enfants	7,33 \$	6,00 \$
3 enfants	11,00 \$	9,00 \$
4 enfants	14,67 \$	12,67 \$
5 enfants	18,33 \$	16,33 \$
6 enfants	22,00 \$	20,00 \$

Tableau 2 - Coûts opérationnels du fournisseur de service de garde

Rubriques	Coûts annuels	%
Assurance (agence)	300,00 \$	2
Assurance (personnelle)	500,00 \$	3
Comptable	500,00 \$	3
Déplacement	480,00 \$	3
Épicerie	9 600,00 \$	57
Équipement éducatif	480,00 \$	3
Équipement informatique	200,00 \$	1
Espace (estimé)*	3 000,00 \$	18
Formation (offerte, en principe, par l'agence)	- \$	0
Frais bancaires et frais d'intérêts	200,00 \$	1
Réparations et entretien	500,00 \$	3
Téléphone et internet	1 200,00 \$	7
Total	16 960,00 \$	

* Espace - coût des intérêts sur l'hypothèque (50 %)	3 000,00 \$
* Espace - coût du loyer	

Le fournisseur de services, s'il est propriétaire de la maison, peut déduire une partie des intérêts payés sur l'hypothèque en fonction du pourcentage de l'espace que son service de garde occupe dans son domicile. S'il est locataire, le fournisseur de services peut déduire une partie de son loyer en fonction du pourcentage de l'espace que son service de garde occupe dans son logement.

Tableau 3 - Revenu net

Revenu brut annuel	51 120,00 \$
Déductions	16 960,00 \$
Revenu imposable	34 160,00 \$
Impôt sur le revenu (20,05 %) (Annexe 3 - Impôt des particuliers)	6 849,08 \$
Revenu net	27 310,92 \$

Heures supplémentaires

Le fournisseur de services est payé 5,00 \$ par heure supplémentaire, sans égard au nombre et à l'âge des enfants. Ces heures supplémentaires augmentent le revenu du fournisseur de services, le cas échéant. Le Tableau 4 présente le revenu pouvant être tiré de ces heures supplémentaires. Les heures supplémentaires sont facturées après les 9,5 heures de travail régulières correspondant aux heures d'ouverture du service de garde. Le temps de gestion n'est pas comptabilisé dans les heures supplémentaires.

Tableau 4 - Heures supplémentaires

Enfants de < de 2 ans et de > de 2 ans	Nombre d'heures supplémentaires	Taux horaire	Total
Total par jour	1	5,00 \$	5,00 \$
Total par semaine	5	5,00 \$	25,00 \$
Total par mois	20	5,00 \$	100,00 \$
Total par année	240	5,00 \$	1 200,00 \$

Veuillez noter que le fournisseur de service de garde est un travailleur autonome et non un employé de l'agence. Par conséquent, les dispositions relatives au salaire minimum et aux heures supplémentaires contenues dans *Loi sur les normes d'emploi* de l'Ontario ne s'appliquent pas à lui. En principe, en raison de son statut, le fournisseur ne bénéficie pas des avantages sociaux que l'agence offre à ses employés.

Enfants du fournisseur de services

Le fournisseur de service de garde peut accueillir ses propres enfants âgés de quatre ans et plus sans affecter le ratio enfants-adulte prescrit. Pour le fournisseur de services, il ne s'agit pas d'un revenu, mais plutôt d'une économie non négligeable. Si ses propres enfants fréquentaient un autre service de garde, il devrait déboursier une somme relativement importante. Le Tableau 5 présente les montants économisés par un fournisseur de services qui accueille à temps plein son enfant âgé de plus de quatre ans dans son service de garde. En principe, le fournisseur qui envoie ses enfants dans un autre service de garde devrait déboursier 36 \$ par jour par enfant.

Tableau 5 - Enfants du fournisseur de services

Enfants de 4 ans et +	Nombre d'enfants	Tarif	Total
Total par jour	1	36,00 \$	36,00 \$
Total par semaine	1	36,00 \$	180,00 \$
Total par mois	1	36,00 \$	720,00 \$
Total par année	1	36,00 \$	8 640,00 \$

Scénario

Dans le scénario illustré au Tableau 6, les revenus du service de garde en milieu familial sont supérieurs aux dépenses. Cependant, le ratio enfants-adulte n'est pas maximisé et, de ce fait, le fournisseur de services n'optimise pas ses revenus. Un service de garde en milieu familial agréé peut accueillir jusqu'à six enfants. Dans ce cas de figure, ce milieu familial accueille cinq enfants en moyenne au cours de l'année.

Tableau 6 - Scénario
Rentabilité ou perte mensuelle

Revenu - Inscriptions	Revenu - heures supplémentaires	Autres revenus	Coûts opérationnels	Impôt sur le revenu (Taux d'imposition de 20,05 %)	Rentabilité / perte
3 600,00 \$	150,00 \$	- \$	1 413,33 \$	468,50 \$	1 868,17 \$
TOTAL DES REVENUS		3 750,00 \$	TOTAL DES DÉPENSES		1 881,83 \$

Revenu généré grâce à la maximisation des ratios enfants-adulte	Perte mensuelle de revenu en raison de la non-maximisation des ratios enfants-adulte
4 260,00 \$	660,00 \$

Rentabilité ou perte annuelle

Revenu - inscriptions	Revenu - heures supplémentaires	Autres revenus	Coûts opérationnels	Impôt sur le revenu (Taux d'imposition de 20,05 %)	Rentabilité / perte
43 200,00 \$	1 800,00 \$	- \$	16 960,00 \$	5 622,02 \$	21 417,98 \$
TOTAL DES REVENUS		45 000,00 \$	TOTAL DES DÉPENSES		22 582,02 \$

Revenu généré grâce à la maximisation des ratios enfants-adulte	Perte annuelle de revenu en raison de la non-maximisation des ratios enfants-adulte
51 120,00 \$	7 920,00 \$

Les heures supplémentaires travaillées pour garder des enfants le soir, la fin de semaine ou même la nuit augmentent le revenu du fournisseur de services, comme vous avez pu le constater dans ce dernier cas de figure⁸.

Par ailleurs, nous tenons à mentionner que les économies réalisées par un fournisseur de services qui garde ses propres enfants âgés de quatre ans et plus, sans que ces derniers soient inclus dans son ratio enfants-adulte, est un avantage considérable. Sans être une source directe de revenu, il s'agit d'une source d'enrichissement pour le fournisseur de services. Cependant, nous avons observé qu'un certain nombre de fournisseurs de service de garde en milieu familial ferment leur entreprise quand leurs propres enfants n'ont plus besoin d'être gardés.

7.2 Agence de garde familiale agréée de Prescott et Russell

Pour une place en milieu familial, l'Agence de garde familiale agréée de Prescott et Russell facture le parent 34 \$ par jour pour un enfant âgé de moins de 2 ans et 32,50 \$ par jour un enfant âgé de plus de 2 ans. Le fournisseur de service de garde reçoit, pour sa part, 31 \$ par jour pour un enfant âgé de moins de 2 ans et 29,50 \$ par jour pour un enfant âgé de plus de 2 ans. Dans les Tableaux 7, 8 et 9, le service de garde accueille 3 enfants de moins de 2 ans et 3 enfants de plus de 2 ans.

⁸ Lors des entrevues, certains intervenants ont fait référence à une contribution supplémentaire de 20 \$ par jour pour les fournisseurs de service. Cette contribution semble être versée sous forme de subvention. Nous n'avons pas tenu compte de ce montant dans le cadre des cas de figure présentés. De plus, un revenu pour la garde d'enfants à temps partiel, par exemple avant et après les heures de classe, peut également s'ajouter, le cas échéant. Cependant, le ratio enfants-adulte doit toujours être respecté.

Tableau 7 - Revenu brut du fournisseur de service de garde

Catégories d'âge	< de 2 ans	> de 2 ans		Nombre d'heures par semaine
Revenu par enfant par jour	31,00 \$	29,50 \$		
Nombre d'heures passées avec les enfants par jour	9		Heures/semaine	45
Nombre d'heures de gestion (relation avec les parents, comptabilité, entretien, etc.)	2		Heures/semaine	10
Nombre total d'heures par jour	11		Total par semaine	55

Catégories d'âge	Nombre d'enfants	Nombre d'heures par jour	Revenu horaire par enfant	Revenu total par jour	Revenu total par semaine	Revenu total par mois	Revenu total par année
< de 2 ans	1	9	3,44 \$	31,00 \$	155,00 \$	620,00 \$	7 440,00 \$
< de 2 ans	2	9	3,44 \$	62,00 \$	310,00 \$	1 240,00 \$	14 880,00 \$
< de 2 ans	3	9	3,44 \$	93,00 \$	465,00 \$	1 860,00 \$	22 320,00 \$
> de 2 ans	4	9	3,28 \$	122,50 \$	612,50 \$	2 450,00 \$	29 400,00 \$
> de 2 ans	5	9	3,28 \$	152,00 \$	760,00 \$	3 040,00 \$	36 480,00 \$
> de 2 ans	6	9	3,28 \$	181,50 \$	907,50 \$	3 630,00 \$	43 560,00 \$

(< de 2 ans) + (> de 2 ans)

Nombre d'enfants	Revenu horaire	Revenu horaire incluant le temps de gestion
1 enfant	3,44 \$	2,82 \$
2 enfants	6,89 \$	5,64 \$
3 enfants	10,33 \$	8,45 \$
4 enfants	13,61 \$	11,73 \$
5 enfants	20,17 \$	15,01 \$
6 enfants	26,89 \$	18,29 \$

(Si on accueille des enfants âgés uniquement de plus de 2 ans)

Nombre d'enfants	Revenu horaire	Revenu horaire incluant le temps de gestion
1 enfant	3,28 \$	2,68 \$
2 enfants	6,56 \$	5,36 \$
3 enfants	9,83 \$	8,05 \$
4 enfants	13,11 \$	11,32 \$
5 enfants	16,39 \$	14,60 \$
6 enfants	19,67 \$	17,88 \$

Tableau 8 - Coûts opérationnels du fournisseur de service de garde

Rubriques	Coûts annuels	%
Assurance (agence)	300,00 \$	2
Assurance (personnelle)	500,00 \$	3
Comptable	500,00 \$	3
Déplacement	480,00 \$	3
Épicerie	9 600,00 \$	57
Équipement éducatif	480,00 \$	3
Équipement informatique	200,00 \$	1
Espace (estimé)*	3 000,00 \$	18
Formation (offerte, en principe, par l'agence)	- \$	0
Frais bancaires et d'intérêts	200,00 \$	1
Réparations et entretien	500,00 \$	3
Téléphone et internet	1 200,00 \$	7
Total	16 960,00 \$	

* Espace - coût des intérêts sur l'hypothèque (50 %)	3 000,00 \$
* Espace - coût du loyer	

Le fournisseur de services, s'il est propriétaire de la maison, peut déduire une partie des intérêts payés sur l'hypothèque en fonction du pourcentage de l'espace que son service de garde occupe dans son domicile. S'il est locataire, le fournisseur de services peut déduire une partie de son loyer en fonction du pourcentage de l'espace que son service de garde occupe dans son logement.

Tableau 9 - Revenu net

Revenu brut annuel	43 560,00 \$
Déductions	16 960,00 \$
Revenu imposable	26 600,00 \$
Impôt sur le revenu (20,05 %) (Annexe 3 - Impôt des particuliers)	5 333,30 \$
Revenu net	21 266,70 \$

Heures supplémentaires

Le fournisseur de services est payé 5,00 \$ par heure supplémentaire, sans égard au nombre et à l'âge des enfants. Ces heures supplémentaires augmentent le revenu du fournisseur de services, le cas échéant. Le Tableau 10 présente le revenu pouvant être tiré de ces heures supplémentaires. Les heures supplémentaires sont facturées après les 10 heures de travail régulières correspondant aux heures d'ouverture du service de garde. Le temps de gestion n'est pas comptabilisé dans les heures supplémentaires.

Tableau 10 - Heures supplémentaires

Enfants de < de 2 ans et de > de 2 ans	Nombre d'heures supplémentaires	Taux horaire	Total
Total par jour	1	5,00 \$	5,00 \$
Total par semaine	5	5,00 \$	25,00 \$
Total par mois	20	5,00 \$	100,00 \$
Total par année	240	5,00 \$	1 200,00 \$

Veillez noter que le fournisseur de service de garde est un travailleur autonome et non un employé de l'agence. Par conséquent, les dispositions relatives au salaire minimum et aux heures supplémentaires contenues dans *Loi sur les normes d'emploi* de l'Ontario ne s'appliquent pas à lui. En principe, en raison de son statut, le fournisseur ne bénéficie pas des avantages sociaux que l'agence offre à ses employés.

Enfants du fournisseur de services

Le fournisseur de service de garde peut accueillir ses propres enfants âgés de quatre ans et plus sans affecter le ratio enfants-adulte prescrit. Pour le fournisseur de services, il ne s'agit pas d'un revenu, mais plutôt d'une économie non négligeable. Si ses propres enfants fréquentaient un autre service de garde, il devrait déboursier une somme relativement importante. Le Tableau 11 présente les montants économisés par un fournisseur de services qui accueille à temps plein son enfant âgé de plus de quatre ans dans son service de garde. En principe, le fournisseur qui envoie ses enfants dans un autre service de garde devrait déboursier 32,50 \$ par jour par enfant.

Tableau 11 - Enfants du fournisseur de services

Enfants de 4 ans et +	Nombre d'enfants	Tarif	Total
Total par jour	1	32,50 \$	32,50 \$
Total par semaine	1	32,50 \$	162,50 \$
Total par mois	1	32,50 \$	650,00 \$
Total par année	1	32,50 \$	7 800,00 \$

Scénario

Dans le scénario illustré au Tableau 12, les revenus du service de garde en milieu familial sont supérieurs aux dépenses. Cependant, le ratio enfants-adulte n'est pas maximisé et, de ce fait, le fournisseur de services n'optimise pas ses revenus. Un service de garde en milieu familial agréé peut accueillir jusqu'à six enfants. Dans ce cas de figure, ce milieu familial accueille cinq enfants en moyenne au cours de l'année.

Tableau 12 - Scénario

Rentabilité ou perte mensuelle

Revenu - Inscriptions	Revenu - heures supplémentaires	Autres revenus	Coûts opérationnels	Impôt sur le revenu (Taux d'imposition de 20,05 %)	Rentabilité / perte
3 040,00 \$	150,00 \$	- \$	1 413,33 \$	356,22 \$	1 420,45 \$
TOTAL DES REVENUS		3 190,00 \$	TOTAL DES DÉPENSES		1 769,55 \$

Revenu généré grâce à la maximisation des ratios enfants-adulte	Perte mensuelle de revenu en raison de la non-maximisation des ratios enfants-adulte
3 630,00 \$	590,00 \$

Rentabilité ou perte annuelle

Revenu - inscriptions	Revenu - heures supplémentaires	Autres revenus	Coûts opérationnels	Impôt sur le revenu (Taux d'imposition de 20,05%)	Rentabilité / perte
36 480,00 \$	1 800,00 \$	- \$	16 960,00 \$	4 274,66 \$	17 045,34 \$
TOTAL DES REVENUS		38 280,00 \$	TOTAL DES DÉPENSES		21 234,66 \$

Revenu généré grâce à la maximisation des ratios enfants-adulte	Perte annuelle de revenu en raison de la non-maximisation des ratios enfants-adulte
43 560,00 \$	7 080,00 \$

Les heures supplémentaires travaillées pour garder des enfants le soir, la fin de semaine ou même la nuit augmentent le revenu du fournisseur de services, comme vous avez pu le constater dans ce dernier cas de figure⁹.

Par ailleurs, les économies réalisées par un fournisseur de services qui garde ses propres enfants âgés de quatre ans et plus, sans que ces derniers soient inclus dans son ratio enfants-adulte, est un avantage considérable. Sans être une source directe de revenu, il s'agit d'une source d'enrichissement pour le fournisseur de services. Cependant, comme nous l'avons mentionné précédemment, nous avons observé qu'un certain nombre de fournisseurs de service de garde en milieu familial cessent leurs activités lorsque leurs propres enfants n'ont plus besoin d'être gardés.

7.3 Programme La Maisonnée - Grandir ensemble - Ottawa

Pour une place en milieu familial, le programme La Maisonnée de l'organisme Grandir ensemble facture le parent 42 \$ par jour pour un enfant, peu importe l'âge de ce dernier. Le fournisseur de services reçoit, pour sa part, 38 \$ par jour par enfant, peu importe l'âge de ce dernier. Dans les Tableaux 13, 14 et 15, le service de garde accueille 3 enfants de moins de 2 ans et 3 enfants de plus de 2 ans.

⁹ Lors des entrevues, comme nous l'avons mentionné, certains intervenants ont fait référence à une contribution supplémentaire de 20 \$ par jour pour les fournisseurs de service. Cette contribution semble être versée sous forme de subvention. Nous n'avons pas tenu compte de ce montant dans le cadre des cas de figure présentés. De plus, un revenu pour la garde d'enfants à temps partiel, par exemple avant et après les heures de classe, peut également s'ajouter, le cas échéant. Cependant, le ratio enfants-adulte doit toujours être respecté.

Tableau 13 - Revenu brut du fournisseur de service de garde

Catégories d'âge	< de 2 ans	> de 2 ans		Nombre d'heures par semaine
Revenu par enfant par jour	38,00 \$	38,00 \$		
Nombre d'heures passées avec les enfants par jour	9		Heures/semaine	45
Nombre d'heures de gestion (relation avec les parents, comptabilité, entretien, etc.)	2		Heures/semaine	10
Nombre total d'heures par jour	11		Total par semaine	55

Catégories d'âge	Nombre d'enfants	Nombre d'heures par jour	Revenu horaire par enfant	Revenu total par jour	Revenu total par semaine	Revenu total par mois	Revenu total par année
< de 2 ans	1	9	4,22 \$	38,00 \$	190,00 \$	760,00 \$	9 120,00 \$
< de 2 ans	2	9	4,22 \$	76,00 \$	380,00 \$	1 520,00 \$	18 240,00 \$
< de 2 ans	3	9	4,22 \$	114,00 \$	570,00 \$	2 280,00 \$	27 360,00 \$
> de 2 ans	4	9	4,22 \$	152,00 \$	760,00 \$	3 040,00 \$	36 480,00 \$
> de 2 ans	5	9	4,22 \$	190,00 \$	950,00 \$	3 800,00 \$	45 600,00 \$
> de 2 ans	6	9	4,22 \$	228,00 \$	1 140,00 \$	4 560,00 \$	54 720,00 \$

(< de 2 ans) + (> de 2 ans)

Nombre d'enfants	Revenu horaire	Revenu horaire incluant le temps de gestion
1 enfant	4,22 \$	3,45 \$
2 enfants	8,44 \$	6,91 \$
3 enfants	12,67 \$	10,36 \$
4 enfants	16,89 \$	14,59 \$
5 enfants	21,11 \$	18,81 \$
6 enfants	25,33 \$	23,03 \$

(Si on accueille des enfants âgés uniquement de plus de 2 ans)

Nombre d'enfants	Revenu horaire	Revenu horaire incluant le temps de gestion
1 enfant	4,22 \$	3,45 \$
2 enfants	8,44 \$	6,91 \$
3 enfants	12,67 \$	10,36 \$
4 enfants	16,89 \$	14,59 \$
5 enfants	21,11 \$	18,81 \$
6 enfants	25,33 \$	23,03 \$

Tableau 14 - Coûts opérationnels du fournisseur de service de garde

Rubriques	Coûts annuels	%
Assurance (agence)	300,00 \$	2
Assurance (personnelle)	500,00 \$	3
Comptable	500,00 \$	3
Déplacement	480,00 \$	3
Épicerie	9 600,00 \$	57
Équipement éducatif	480,00 \$	3
Équipement informatique	200,00 \$	1
Espace (estimé)*	3 000,00 \$	18
Formation (offerte, en principe, par l'agence)	- \$	0
Frais bancaires et d'intérêts	200,00 \$	1
Réparations et entretien	500,00 \$	3
Téléphone et internet	1 200,00 \$	7
Total	16 960,00 \$	

* Espace - coût des intérêts sur l'hypothèque (50 %)	3 000,00 \$
* Espace - coût du loyer	

Le fournisseur de services, s'il est propriétaire de la maison, peut déduire une partie des intérêts payés sur l'hypothèque en fonction du pourcentage de l'espace que son service de garde occupe dans son domicile. S'il est locataire, le fournisseur de services peut déduire une partie de son loyer en fonction du pourcentage de l'espace que son service de garde occupe dans son logement.

Tableau 15 - Revenu net

Revenu brut annuel	54 720,00 \$
Déductions	16 960,00 \$
Revenu imposable	37 760,00 \$
Impôt sur le revenu (20,05%) (Annexe 3 - Impôt des particuliers)	7 570,88 \$
Revenu net	30 189,12 \$

Heures supplémentaires

Le fournisseur de services est payé 5,00 \$ par heure supplémentaire, sans égard au nombre et à l'âge des enfants. Ces heures supplémentaires augmentent le revenu du fournisseur de services, le cas échéant. Le Tableau 16 présente le revenu pouvant être tiré de ces heures supplémentaires. Les heures supplémentaires sont facturées après les 10 heures de travail régulières correspondant aux heures d'ouverture du service de garde. Le temps de gestion n'est pas comptabilisé dans les heures supplémentaires.

Tableau 16 - Heures supplémentaires

Enfants de < de 2 ans et de > de 2 ans	Nombre d'heures supplémentaires	Taux horaire	Total
Total par jour	1	5,00 \$	5,00 \$
Total par semaine	5	5,00 \$	25,00 \$
Total par mois	20	5,00 \$	100,00 \$
Total par année	240	5,00 \$	1 200,00 \$

Veillez noter que le fournisseur de services est un travailleur autonome et non un employé de l'agence. Par conséquent, les dispositions relatives au salaire minimum et aux heures supplémentaires contenues dans *Loi sur les normes d'emploi* de l'Ontario ne s'appliquent pas à lui. En principe, en raison de son statut, le fournisseur ne bénéficie pas des avantages sociaux que l'agence offre à ses employés.

Enfants du fournisseur de services

Le fournisseur de services peut accueillir ses propres enfants âgés de quatre ans et plus sans affecter le ratio enfants-adulte prescrit. Pour le fournisseur de services, il ne s'agit pas d'un revenu, mais plutôt d'une économie non négligeable. Si ses propres enfants fréquentaient un autre service de garde, il devrait déboursier une somme relativement importante. Le Tableau 17 présente les montants économisés par un fournisseur de services qui accueille à temps plein son enfant âgé de plus de quatre ans dans son service de garde. En principe, le fournisseur qui envoie ses enfants dans un autre service de garde devrait déboursier 42 \$ par jour par enfant.

Tableau 17 - Enfants du fournisseur de services

Enfants de 4 ans et +	Nombre d'enfants	Tarif	Total
Total par jour	1	42,00 \$	42,00 \$
Total par semaine	1	42,00 \$	210,00 \$
Total par mois	1	42,00 \$	840,00 \$
Total par année	1	42,00 \$	10 080,00 \$

Scénario

Dans le scénario illustré au Tableau 18, les revenus du service de garde en milieu familial sont supérieurs aux dépenses. Cependant, le ratio enfants-adulte n'est pas maximisé et, de ce fait, le fournisseur de services n'optimise pas ses revenus. Un service de garde en milieu familial agréé peut accueillir jusqu'à six enfants. Dans ce cas de figure, ce milieu familial n'accueille, certaines semaines, que cinq enfants.

Tableau 18 - Scénario

Rentabilité ou perte mensuelle

Revenu - Inscriptions	Revenu - heures supplémentaires	Autres revenus	Coûts opérationnels	Impôt sur le revenu (Taux d'imposition de 20,05 %)	Rentabilité / perte
3 800,00 \$	150,00 \$	- \$	1 413,33 \$	508,60 \$	2 028,07 \$
TOTAL DES REVENUS		3 950,00 \$	TOTAL DES DÉPENSES		

Revenu généré grâce à la maximisation des ratios enfants-adulte	Perte mensuelle de revenu en raison de la non-maximisation des ratios enfants-adulte
4 560,00 \$	760,00 \$

Rentabilité ou perte annuelle

Revenu - inscriptions	Revenu - heures supplémentaires	Autres revenus	Coûts opérationnels	Impôt sur le revenu (Taux d'imposition de 20,05%)	Rentabilité / perte
45 600,00 \$	1 800,00 \$	- \$	16 960,00 \$	6 103,22 \$	24 336,78 \$
TOTAL DES REVENUS		47 400,00 \$	TOTAL DES DÉPENSES		

Revenu généré grâce à la maximisation des ratios enfants-adulte	Perte annuelle de revenu en raison de la non-maximisation des ratios enfants-adulte
54 720,00 \$	9 120,00 \$

Les heures supplémentaires travaillées pour garder des enfants le soir, la fin de semaine ou même la nuit augmentent le revenu du fournisseur de services, comme vous avez pu le constater dans ce dernier cas de figure¹⁰.

Par ailleurs, les économies réalisées par un fournisseur de services qui garde ses propres enfants âgés de quatre ans et plus, sans que ces derniers soient inclus dans son ratio enfants-adulte, est un avantage considérable. Sans être une source directe de revenu, il s'agit d'une source d'enrichissement pour le fournisseur de services. Cependant, comme nous l'avons mentionné précédemment, nous avons observé qu'un certain nombre de fournisseurs de service de garde en milieu familial ferment leur entreprise quand leurs propres enfants n'ont plus besoin d'être gardés.

8. Service de garde en milieu familial - non agréé

Un service de garde en milieu familial non agréé peut accueillir un maximum de cinq enfants, comparativement à un service de garde d'une agence agréée, qui peut accueillir jusqu'à six enfants. De plus, ce service de garde non agréé ne bénéficie pas, en principe, de subventions municipales. Cependant, le service de garde non agréé a moins de contraintes d'ordre administratif. Un fournisseur peut créer rapidement son service et ne nécessite pas de personnel qualifié¹¹.

Dans les Tableaux 19, 20 et 21, le service de garde accueille 2 enfants de moins de 2 ans et 3 enfants de plus de 2 ans. Dans cet exemple, le service de garde en milieu familial non agréé facture le parent 45 \$ par jour pour un enfant, peu importe l'âge de ce dernier.

Nous observons qu'en raison du ratio enfants-adulte prescrit, le revenu du fournisseur de service de garde en milieu familial non agréé n'est pas nécessairement plus important que celui d'un fournisseur de services affilié à une agence agréée.

¹⁰ Lors des entrevues, comme nous l'avons indiqué précédemment, certains intervenants ont fait référence à une contribution supplémentaire de 20 \$ par jour pour les fournisseurs de service. Cette contribution semble être versée sous forme de subvention. Nous n'avons pas tenu compte de ce montant dans le cadre des cas de figure présentés. De plus, un revenu pour la garde d'enfants à temps partiel, par exemple avant et après les heures de classe, peut également s'ajouter, le cas échéant. Cependant, le ratio enfants-adulte doit toujours être respecté.

¹¹ Association francophone à l'éducation des services à la petite enfance de l'Ontario (AFÉSEO). *Modèles de garde : Milieux familiaux*.

Tableau 19 - Revenu brut du fournisseur de service de garde

Catégories d'âge	< de 2 ans	> de 2 ans		Nombre d'heures par semaine
Revenu par enfant par jour	45,00 \$	45,00 \$		
Nombre d'heures passées avec les enfants par jour	9		Heures/semaine	45
Nombre d'heures de gestion	2		Heures/semaine	10
Nombre total d'heures par jour	11		Total par semaine	55

Catégories d'âge	Nombre d'enfants	Nombre d'heures par jour	Revenu horaire par enfant	Revenu total par jour	Revenu total par semaine	Revenu total par mois	Revenu total par année
< de 2 ans	1	9	5,00 \$	45,00 \$	225,00 \$	900,00 \$	10 800,00 \$
< de 2 ans	2	9	5,00 \$	90,00 \$	450,00 \$	1 800,00 \$	21 600,00 \$
< de 2 ans	3	9	5,00 \$	135,00 \$	675,00 \$	2 700,00 \$	32 400,00 \$
> de 2 ans	4	9	5,00 \$	180,00 \$	900,00 \$	3 600,00 \$	43 200,00 \$
> de 2 ans	5	9	5,00 \$	225,00 \$	1 125,00 \$	4 500,00 \$	54 000,00 \$

(< de 2 ans) + (> de 2 ans)

Nombre d'enfants	Revenu horaire	Revenu horaire incluant le temps de gestion
1 enfant	5,00 \$	4,09 \$
2 enfants	10,00 \$	8,18 \$
3 enfants	15,00 \$	12,27 \$
4 enfants	20,00 \$	17,27 \$
5 enfants	25,00 \$	22,27 \$

(Si on accueille des enfants uniquement âgés de plus de 2 ans)

Nombre d'enfants	Revenu horaire	Revenu horaire incluant le temps de gestion
1 enfant	5,00 \$	4,09 \$
2 enfants	10,00 \$	8,18 \$
3 enfants	15,00 \$	12,27 \$
4 enfants	20,00 \$	17,27 \$
5 enfants	25,00 \$	22,27 \$

Tableau 20 - Coûts opérationnels du fournisseur de service de garde

Rubriques	Coûts annuels	%
Assurance (agence)	300,00 \$	2
Assurance (personnelle)	500,00 \$	3
Comptable	500,00 \$	3
Déplacement	480,00 \$	3
Épicerie	9 600,00 \$	56
Équipement éducatif	480,00 \$	3
Équipement informatique	200,00 \$	1
Espace (estimé)*	3 000,00 \$	17
Formation	300,00 \$	2
Frais bancaires et d'intérêts	200,00 \$	1
Réparations et entretien	500,00 \$	3
Téléphone et internet	1 200,00 \$	7
Total	17 260,00 \$	

* Espace - coût des intérêts sur l'hypothèque (50 %)	3 000,00 \$
* Espace - coût du loyer	

Le fournisseur de services, s'il est propriétaire de la maison, peut déduire une partie des intérêts payés sur l'hypothèque en fonction du pourcentage de l'espace que son service de garde occupe dans son domicile. S'il est locataire, le fournisseur de services peut déduire une partie de son loyer en fonction du pourcentage de l'espace que son service de garde occupe dans son logement.

Tableau 21 - Revenu net

Revenu brut annuel	54 000,00 \$
Déductions	17 260,00 \$
Revenu imposable	36 740,00 \$
Impôt sur le revenu (20,05 %) (Annexe 3 - Impôt des particuliers)	7 366,37 \$
Revenu net	29 373,63 \$

Heures supplémentaires

Dans ce cas de figure, le fournisseur de services est payé 8,00 \$ l'heure supplémentaire pour chaque enfant à sa garde, sans égard à l'âge des enfants. Ces heures supplémentaires augmentent le revenu du fournisseur de services, le cas échéant. Le Tableau 22 présente le revenu pouvant être tiré de ces heures supplémentaires. En principe, les heures supplémentaires sont facturées après les 10 heures de travail régulières correspondant aux heures d'ouverture du service de garde. Le temps de gestion n'est pas comptabilisé dans les heures supplémentaires.

Tableau 22 - Heures supplémentaires

Enfants de < de 2 ans et de > de 2 ans	Nombre d'heures supplémentaires	Tarif par enfant	Total
Total par jour	1 x 2 enfants	8,00 \$	16,00 \$
Total par semaine	5 x 2 enfants	8,00 \$	80,00 \$
Total par mois	20 x 2 enfants	8,00 \$	320,00 \$
Total par année	240 x 2 enfants	8,00 \$	3 840,00 \$

Veillez noter que le fournisseur de services est un travailleur autonome. Il n'a pas le statut d'un employé. Par conséquent, les dispositions relatives au salaire minimum et aux heures supplémentaires contenues dans *Loi sur les normes d'emploi* de l'Ontario ne s'appliquent pas à lui.

Enfants du fournisseur de services

Le fournisseur de services peut accueillir ses propres enfants âgés de quatre ans et plus sans affecter le ratio enfants-adulte prescrit. Pour ce dernier, il ne s'agit pas d'un revenu, mais plutôt d'une économie non négligeable. Si ses propres enfants fréquentaient un autre service de garde, il devrait déboursier une somme relativement importante. Le Tableau 23 présente les montants économisés par un fournisseur de services qui accueille, par exemple, ses deux enfants âgés de plus de quatre ans dans son service de garde. Dans ce cas de figure, le fournisseur qui enverrait ses enfants dans un autre service de garde devrait déboursier 42 \$ par jour pour chacun de ses enfants.

Tableau 23 - Enfants du fournisseur de services

Enfants de 4 ans et +	Nombre d'enfants	Tarif	Total
Total par jour	2	42,00 \$	84,00 \$
Total par semaine	2	42,00 \$	420,00 \$
Total par mois	2	42,00 \$	1 680,00 \$
Total par année	2	42,00 \$	20 160,00 \$

9. Service de garde en milieu familial agréé et garde privée (hybride)

Un service de garde en milieu familial peut à la fois être desservi par une agence agréée (et accueillir des enfants référés par celle-ci) et accueillir des enfants du privé. Ce cas de figure permet au service de garde de tirer parti du ratio de six enfants pour un adulte et de recevoir les services d'une agence, tout en étant en mesure de facturer ses services à un tarif supérieur aux parents qui ne sont pas référés par une agence.

Dans le cas de figure présenté au Tableau 24, le service de garde accueille 3 enfants référés par une agence et 3 enfants provenant du privé. Les tarifs utilisés sont semblables à ceux facturés par le Centre pour enfants Timiskaming Child Care. Nous constatons qu'il existe un écart de revenu favorable entre ce cas de figure hybride et celui d'un service accueillant uniquement des enfants référés par une agence agréée, tel que présenté au Tableau 25. L'écart est de **12,7 %** en faveur du cas de figure hybride.

Tableau 24 - Service de garde en milieu familial agréé et garde privée

Catégories d'âge	Nombre d'enfants	Tarif	Total
Enfants référés par une agence			
< de 2 ans	2	38,00 \$	76,00 \$
> de 2 ans	1	33,00 \$	33,00 \$
Enfants provenant du privé			
< de 2 ans	1	45,00 \$	45,00 \$
> de 2 ans	2	45,00 \$	90,00 \$
Total par jour			244,00 \$
Total par semaine			1 220,00 \$
Total par mois			4 880,00 \$
Total par année			58 560,00 \$

Tableau 25 - Service de garde en milieu familial agréé

Catégories d'âge	Nombre d'enfants	Tarif	Total
Enfants référés par une agence			
< de 2 ans	3	38,00 \$	114,00 \$
> de 2 ans	3	33,00 \$	99,00 \$
Total par jour			213,00 \$
Total par semaine			1 065,00 \$
Total par mois			4 260,00 \$
Total par année			51 120,00 \$

Au Tableau 26, le service de garde accueille 3 enfants référés par une agence et 3 enfants provenant du privé. Les tarifs utilisés sont semblables à ceux facturés par l'Agence de garde familiale agréée de Prescott et Russell. Nous constatons qu'il existe un écart de revenu favorable entre ce cas de figure hybride et celui d'un service accueillant uniquement des enfants référés par une agence, présenté au Tableau 27. L'écart est de **19,9 %** en faveur du cas de figure hybride. Il s'agit d'un écart relativement important. Bref, l'approche hybride est une piste susceptible d'inciter des fournisseurs à implanter un service de garde en milieu familial.

Tableau 26 - Service de garde en milieu familial agréé et garde privée

Catégories d'âge	Nombre d'enfants	Tarif	Total
Enfants référés par une agence			
< de 2 ans	2	31,00 \$	62,00 \$
> de 2 ans	1	29,50 \$	29,50 \$
Enfants provenant du privé			
< de 2 ans	1	45,00 \$	45,00 \$
> de 2 ans	2	45,00 \$	90,00 \$
Total par jour			226,50 \$
Total par semaine			1 132,50 \$
Total par mois			4 530,00 \$
Total par année			54 360,00 \$

Tableau 27 - Service de garde en milieu familial agréé

Catégories d'âge	Nombre d'enfants	Tarif	Total
Enfants référés par une agence			
< de 2 ans	3	31,00 \$	93,00 \$
> de 2 ans	3	29,50 \$	88,50 \$
Total par jour			181,50 \$
Total par semaine			907,50 \$
Total par mois			3 630,00 \$
Total par année			43 560,00 \$

10. Agence de services de garde

Comme nous l'avons déjà mentionné, chacune des agences que nous avons consultées dans le cadre de cette recherche fait partie intégrante d'une organisation de plus grande importance, qui offre également un appui à des services de garde en installation. Cette approche multiservice semble nécessaire afin de rentabiliser les services fournis aux services de garde en milieu familial. En principe, cette approche permet de réaliser des économies d'échelle, notamment sur le plan de la comptabilité, de la formation et des services spécialisés destinés aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage.

Dans le but de dresser un portrait complet de la situation financière de ces organisations, il faut obtenir des données sur les revenus que les services de garde desservis tirent des inscriptions, de même que des données sur les revenus provenant de subventions gouvernementales (municipales, provinciales et fédérales) et sur les revenus provenant d'autres sources, le cas échéant. On doit, par la suite, tenir compte des coûts opérationnels de ces organisations, incluant la masse salariale de leurs employés. Le chiffrier Excel qui accompagne ce rapport propose des gabarits pour dresser un portrait relativement complet de la situation financière de ces organisations, incluant leur composante offrant des services aux services de garde en milieu familial. Ce chiffrier peut aussi être utilisé pour faire des projections.

Nous avons néanmoins tenté de démontrer l'importance de maximiser les ratios enfants-adulte des services de garde en milieu familial afin d'assurer la rentabilité d'une agence. Dans ces cas de figure, nous avons utilisé la grille tarifaire de l'Agence de garde familiale agréée de Prescott et Russell. Au Tableau 28, les ratios enfants-adulte sont maximisés tandis qu'au Tableau 29, ils ne le sont pas. Dans ce dernier cas, nous observons que l'agence subit des pertes financières relativement importantes.

En somme, dans le développement d'un argumentaire visant à implanter une agence, nous soutenons qu'il s'avère nécessaire de tenir compte de l'importance de maximiser les ratios enfants-adulte des services de garde affiliés afin que ces derniers puissent le moins contribuer à la rentabilité de l'agence.

Tableau 28 - Agence de services de garde - revenu maximisé des milieux familiaux

Catégories d'âge	Tarif d'inscription	Montant au fournisseur	Montant à l'agence
< de 2 ans	34,00 \$	31,00 \$	3,00 \$
> de 2 ans	32,50 \$	29,50 \$	3,00 \$

Nombre de milieux familiaux	20
Nombre maximum d'enfants	120
Nombre réel d'enfants	120
Perte de places	0

Nombre maximum d'enfants - Ratios enfants-adulte (6 enfants maximum)				
Répartition des enfants	(3-3)	(2-4)	(1-5)	(0-6)
< de 2 ans	60	36	20	0
> de 2 ans	60	84	100	120
Total par jour	360,00 \$	360,00 \$	360,00 \$	360,00 \$
Total par semaine	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$
Total par mois	7 200,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$
Total par année	86 400,00 \$	86 400,00 \$	86 400,00 \$	86 400,00 \$

Nombre réel d'enfants				
Répartition des enfants	(3-3)	(2-4)	(1-5)	(0-6)
< de 2 ans	60	36	20	0
> de 2 ans	60	84	100	120
Total par jour	360,00 \$	360,00 \$	360,00 \$	360,00 \$
Total par semaine	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$
Total par mois	7 200,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$
Total par année	86 400,00 \$	86 400,00 \$	86 400,00 \$	86 400,00 \$

Perte de places et de revenus				
Répartition des enfants	(3-3)	(2-4)	(1-5)	(0-6)
< de 2 ans	0	0	0	0
> de 2 ans	0	0	0	0
Total par jour	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total par semaine	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total par mois	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total par année	- \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

Tableau 29 - Agence de services de garde - revenu non maximisé des milieux familiaux

Catégories d'âge	Tarif d'inscription	Montant au fournisseur	Montant à l'agence	
< de 2 ans	34,00 \$	31,00 \$	3,00 \$	
> de 2 ans	32,50 \$	29,50 \$	3,00 \$	

Nombre de milieux familiaux	20
Nombre maximum d'enfants	120
Nombre réel d'enfants	96
Perte de places	24

Nombre maximum d'enfants - Ratios enfants-adulte (6 enfants maximum)				
Répartition des enfants	(3-3)	(2-4)	(1-5)	(0-6)
< de 2 ans	60	36	20	0
> de 2 ans	60	84	100	120
Total par jour	360,00 \$	360,00 \$	360,00 \$	360,00 \$
Total par semaine	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$
Total par mois	7 200,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$	7 200,00 \$
Total par année	86 400,00 \$	86 400,00 \$	86 400,00 \$	86 400,00 \$

Nombre réel d'enfants				
Répartition des enfants	(3-3)	(2-4)	(1-5)	(0-6)
< de 2 ans	48	29	16	0
> de 2 ans	48	67	80	96
Total par jour	288,00 \$	288,00 \$	288,00 \$	288,00 \$
Total par semaine	1 440,00 \$	1 440,00 \$	1 440,00 \$	1 440,00 \$
Total par mois	5 760,00 \$	5 760,00 \$	5 760,00 \$	5 760,00 \$
Total par année	69 120,00 \$	69 120,00 \$	69 120,00 \$	69 120,00 \$

Perte de places et de revenus				
Répartition des enfants	(3-3)	(2-4)	(1-5)	(0-6)
< de 2 ans	12	7	4	0
> de 2 ans	12	17	20	24
Total par jour	72,00 \$	72,00 \$	72,00 \$	72,00 \$
Total par semaine	360,00 \$	360,00 \$	360,00 \$	360,00 \$
Total par mois	1 440,00 \$	1 440,00 \$	1 440,00 \$	1 440,00 \$
Total par année	17 280,00 \$	17 280,00 \$	17 280,00 \$	17 280,00 \$

11. Principales pistes de réflexion

L'objectif de cette étude était d'alimenter la réflexion en vue de développer un argumentaire visant à encourager la création de services de garde en milieu familial et à répondre ainsi aux besoins des enfants et des parents ontariens.

Certains éléments d'information recueillis ont permis de définir des pistes pour inciter des fournisseurs éventuels à implanter un service de garde en milieu familial. Les services offerts par les agences – le recrutement de parents à la recherche d'un service de garde, l'offre de ressources pour améliorer ou appuyer la programmation par des visites régulières, l'élaboration de politiques et de procédures auxquelles doivent adhérer les parents et les responsables de garde, la perception des frais de garde, le dépôt direct bimensuel, l'émission des reçus fiscaux, l'offre d'ateliers de formation, l'offre des services d'un professionnel pour faciliter l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers, le prêt d'équipement et de jouets – peuvent inciter un fournisseur à créer un service de garde en milieu familial.

Par ailleurs, des fournisseurs seraient peut-être intéressés par la création d'un service de garde en milieu familial non agréé en raison du peu de contraintes que celui-ci comporte sur le plan administratif. Ce type de service de garde peut être créé rapidement et ne requiert pas de personnel spécialisé. Cependant, les normes en vigueur permettent à ces services de garde d'accueillir un maximum de cinq enfants, alors que les services de garde affiliés à une agence peuvent accueillir jusqu'à six enfants. Nous soutenons qu'une approche hybride serait peut-être la solution à envisager. Cette approche, qui combine l'accueil d'enfants référés par une agence et d'enfants provenant du privé, semble générer des revenus plus intéressants, comme nous l'avons démontré précédemment. Cette formule permet à un service de garde d'accueillir six enfants, tout en permettant au fournisseur de tirer davantage de revenus auprès des parents du privé. Les cas de figure élaborés démontrent qu'il existe un écart de revenu pouvant varier de 12 % à 19 % en faveur de l'approche hybride.

Toutefois, l'approche hybride n'est pas avantageuse pour les agences de service de garde en milieu familial. Le financement de ces agences est tributaire du nombre de services de garde affiliés et plus précisément du nombre d'enfants qui fréquentent ces services de garde.

Nous tenons à mentionner que les économies réalisées par un fournisseur de services qui garde ses propres enfants âgés de quatre ans et plus, sans que ces derniers soient inclus dans son ratio enfants-adulte, est un avantage indéniable. Pour le fournisseur de services, sans être une source directe de revenu, il s'agit d'une source d'enrichissement. Si ses propres enfants fréquentaient un autre service de garde, il devrait verser une somme relativement importante. En se fondant sur les tarifs des agences consultées, un fournisseur de services de la région de Timiskaming dont l'enfant âgé de plus de quatre ans fréquente à temps plein son service de garde économiserait 8 640 \$ par année. Un fournisseur de services de la région de Prescott et Russell économiserait 7 800 \$. Quant à un fournisseur de services de la région d'Ottawa, il économiserait 10 080 \$. Cependant, nous avons observé qu'un certain nombre de fournisseurs de service de garde en milieu familial ferment leur entreprise quand leurs enfants n'ont plus besoin d'être gardés.

Par ailleurs, nous soutenons que les agences multiservices accroissent leur chance de rentabilité. Ces agences offrent des services aux services de garde en milieu familial ainsi qu'aux services de garde en installation. L'élargissement du bassin de clientèle de ces agences fait en sorte que celles-ci peuvent éventuellement réaliser des économies d'échelle, notamment sur le plan de la comptabilité, de la formation et des services spécialisés destinés aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage.

En ce qui concerne un argumentaire à l'intention des partenaires gouvernementaux, le faible revenu des fournisseurs de service en milieu familial est révélateur. En effet, le revenu que gagne le fournisseur de service de garde est nettement insuffisant en fonction du nombre d'heures travaillées et de l'importance de ses responsabilités. Le fournisseur de services est seul la plupart du temps pour s'occuper d'enfants en bas âge, qui demandent une attention continue et des soins particuliers. En général, le fournisseur s'occupe, entre autres, de préparer et de servir les repas et les collations, d'effectuer l'entretien, de faire la comptabilité ainsi que de remplir et de soumettre les documents requis par le gouvernement, tout en gérant ses relations avec les parents. De plus, s'il doit s'absenter pour une raison médicale ou autre, il ne peut pas compter, dans bien des cas, sur quelqu'un pour le remplacer.

À la lumière des cas de figure que nous avons élaborés et des tarifs obtenus des agences consultées, nous avons estimé qu'un fournisseur de services en milieu familial peut gagner un revenu annuel net de 27 311 \$ dans la région du Timiskaming, de 21 267 \$ dans la région de Prescott-Russell et de 30 189 \$ dans la région d'Ottawa. Cependant, il s'agit de revenus gagnés à raison de 11 heures de travail par jour (heures consacrées à la garde d'enfants et à la gestion), ce qui représente des semaines de travail de 55 heures. De plus, le ratio de six enfants pour un adulte doit

être maximisé pour atteindre un tel niveau de revenu annuel. Parmi ces six enfants, trois doivent être âgés de moins de 2 ans et trois doivent être âgés de plus de 2 ans.

Nous avons également déterminé que le taux horaire d'un fournisseur de service de garde du Timiskaming, dans un contexte de maximisation du ratio enfants-adulte et de répartition équitable des enfants dans les deux groupes d'âge, est d'environ 21,36 \$. Il est de 18,29 \$ pour un fournisseur de services de la région de Prescott et Russell et de 23,03 \$ pour un fournisseur d'Ottawa. Advenant que le fournisseur de services n'accueille que quatre enfants, son taux horaire chute alors à 14,03 \$ au Timiskaming, à 11,73 \$ dans la région de Prescott et Russell et à 14,59 \$ à Ottawa. Le salaire minimum en Ontario est de 14,25 \$ de l'heure. Cependant, la *Loi sur les normes d'emploi* de l'Ontario ne s'applique pas aux fournisseurs de service de garde, parce que ces derniers sont des travailleurs autonomes.

Le statut de travailleur autonome fait également en sorte que les fournisseurs ne bénéficient pas réellement d'avantages sociaux de la part de leur agence, par exemple, l'accès à un régime de pension et à une assurance collective. En ce qui concerne les vacances annuelles, le fournisseur doit les prendre en même temps que les parents des enfants qu'il garde afin de bénéficier d'un revenu durant ses vacances, mais encore faut-il que tous les parents prennent leurs vacances en même temps. Ces parents doivent donc continuer à payer le service de garde durant la période où ils retirent leurs enfants du service pour que le fournisseur puisse bénéficier de vacances payées.

Afin d'augmenter son revenu, le fournisseur de services peut faire des heures supplémentaires. Cependant, ces heures supplémentaires sont payées 5 \$ l'heure, que le fournisseur accueille un seul ou plusieurs enfants. D'autres sources de revenus sont peut-être envisageables, notamment des subventions versées ponctuellement par une municipalité. Nous soutenons néanmoins que les chiffres présentés dans cette étude et le contexte dans lequel se trouvent les fournisseurs de service peuvent servir à développer un argumentaire à l'intention des instances gouvernementales afin de solliciter un meilleur soutien financier de leur part.

Il faut également que les partenaires gouvernementaux prennent la mesure de l'impact économique généré par le manque de places en services de garde. Les responsables des agences que nous avons interrogés nous ont d'ailleurs mentionné une baisse du nombre de services de garde affiliés à leur agence au cours de la dernière année. La pandémie de COVID-19 et les contraintes sanitaires imposées ont sans doute contribué à la fermeture de certains services de garde. Cette situation prive l'économie de professionnels et de travailleurs qui restent au foyer pour garder

leurs enfants dans un contexte croissant de pénurie de main-d'œuvre. Cet argument mérite d'être documenté.

Accueillir des enfants âgés de moins de deux ans semble plus avantageux sur le plan financier pour les fournisseurs de service de garde en milieu familial comparativement aux services de garde en installation. En général, le tarif quotidien facturé au parent est plus élevé pour les enfants âgés de moins de deux ans. Cependant, en raison des ratios enfants-adulte à respecter, les services de garde en installation sont moins disposés à accueillir des enfants âgés de moins de deux ans. Un groupe d'enfants de moins de deux ans requiert plus d'employés et donc une masse salariale plus élevée qu'un groupe d'enfants plus âgés. En somme, pour les services de garde en installation, il est beaucoup plus rentable d'accueillir des enfants plus âgés. Par conséquent, favoriser un rapprochement entre les services de garde en milieu familial et les services en installation pourrait permettre à ces deux types de services de garde de travailler en complémentarité, pour leur propre bénéfice ainsi que celui des enfants et des parents. Bref, la complémentarité des services de garde en milieu familial et des services en installation devra également faire l'objet d'une analyse approfondie et pourrait éventuellement contribuer, dans une certaine mesure, au développement d'un argumentaire.

Dans le cadre de cette étude, nous avons mis l'accent sur l'atteinte des résultats économiques, qui repose notamment sur la compréhension de la structure financière des services de garde en milieu familial. Cependant, l'atteinte des résultats sociaux, soit la qualité du service en français, doit faire partie de la réflexion. L'atteinte des résultats sociaux repose sur l'offre de services et d'activités en français qui favorisent la transmission de la langue française et de la culture francophone ainsi que la construction identitaire des enfants.

La qualité du service en français devra donc faire l'objet d'une réflexion approfondie pour en saisir les enjeux dans le contexte des services de garde en milieu familial. Cette réflexion s'avère complémentaire à la présente étude en vue d'offrir non seulement un nombre suffisant de places, mais aussi un nombre suffisant de places en français en services de garde au sein de la communauté franco-ontarienne. C'est d'ailleurs le but ultime recherché.

12. Sources de références

Bibliographie

Association francophone à l'éducation des services à la petite enfance de l'Ontario (AFÉSEO). *Modèles de garde : Milieux familiaux.*

Centre pour enfants Timiskaming Child Care. (s. d.). *Home child care rate sheet parents – rates effective January 1st, 2020.*

Centre pour enfants Timiskaming Child Care. (s. d.). *Potential provider: Home child care provider through a licensed home care agency.*

Centre pour enfants Timiskaming Child Care. (2018). *Garde d'enfants à domicile. Entente parentale.*

Centre pour enfants Timiskaming Child Care. (2019). *Manuel pour les parents.*

Comtés unis de Prescott et Russell. (s. d.). *Demande de foyer-garderie supervisé.*

Comtés unis de Prescott et Russell. (2019). *États financiers des Comtés unis de Prescott et Russell.*

Comtés unis de Prescott et Russell, Agence de garde familiale affiliée. (s. d.). *Demande d'inscription dans une agence de garde d'enfants en milieu familial.*

Comtés unis de Prescott et Russell, Services à la petite enfance. (s. d.). *Agence de garde familiale agréée : Devenir responsable de garde.*

Comtés unis de Prescott et Russell, Services à la petite enfance. (2019). *Agence de garde familiale agréée.*

Comtés unis de Prescott et Russell, Services sociaux. (s. d.). *Services à la petite enfance.*

Deloitte. (2020). *Comtés unis de Prescott et Russell : Rapport aux membres du conseil municipal sur l'audit 2019.*

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, L.O. 2007. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/07e07>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, L.O. 2014. <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/14c11>

Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. Règlement de l'Ontario 137/15, exemptions et prorogations en raison du coronavirus (Covid-19)*. <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r15137>

Gouvernement de l'Ontario. *Règles relatives à la garde d'enfants en vertu de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance (LGEPE)*. <https://www.ontario.ca/fr/page/regles-relatives-la-garde-denfants-loi-sur-la-garde-denfants-et-la-petite-enfance>

Gouvernement de l'Ontario. *Types de services de garde d'enfants*. <https://www.ontario.ca/fr/page/types-de-services-de-garde-denfants>

Gouvernement de l'Ontario. (2015). *La nouvelle Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance : Ce que les fournisseurs et les parents doivent savoir*. <http://www.lccn.ca/wp-content/uploads/2017/05/what-parents-need-to-know-FRANCAIS.pdf>

Gouvernement de l'Ontario. (2020). *COVID-19 Guidance: Emergency Child Care Centres – Version 2*.

Grandir ensemble. (s. d.). *Les services à l'enfance Grandir ensemble : Programme La Maisonnée : Guide d'information pour les Parents et les tuteurs*. <https://grandirensemble.ca/wp-content/uploads/2020/05/Informations-pour-les-parents-2020.pdf>

Grandir ensemble. (s. d.). *Rapport annuel 2019*.

Groupe de travail sur la garde familiale du réseau CNPF. (2020). *Avantages et bienfaits de la garderie en milieu familial*.

Maurice Chiasson Consultants inc. (2020). *Stratégie de relance post-COVID-19 des centres de la petite enfance et des services de garde en milieu familial*. Document présenté à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDÉ).

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. *Services de garde d'enfants agréés en résidence privée*. <http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/homebased.html>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2016). *Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des programmes de soutien à la famille de l'Ontario 2016 – Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux*. https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/Memos/CC2016/EYCC1_FR_attach1.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2019). *Guide sur la délivrance des permis des centres de garde d'enfants*.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2019). *Services de garde en milieu familial et services de garde non agréés : Quel est le nombre* d'enfants autorisé?*
<http://edu.gov.on.ca/gardedenfants/ChildcareAllowancefr.pdf>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2020). *Directives opérationnelles durant l'éclosion de COVID-19 : Réouverture des services de garde d'enfants*.
<http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/reouverture-des-services-de-garde-denfants.pdf>

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario. (2012). *Normes pour le programme : Éducation en services à l'enfance*. https://www.college-ece.ca/fr/Documents/Normes_pour_le_programme_%C3%89ducation_en_services_%C3%A0_l%E2%80%99enfance.pdf

Powell, A. et Ferns, C. Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance; Association of Early Childhood Education Ontario. (s. d.). *De la réouverture à la reprise : Un plan pour la réouverture des services de garde d'enfants en Ontario et le passage à un système financé par l'État*.

Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada). (2019). *Plan global en petite enfance* présenté à Emploi et développement social Canada (EDSC). <https://rdee.ca/wp-content/uploads/190531-RAPPORT-Petite-enfance.pdf>

Webographie

Association francophone à l'éducation des services à la petite enfance de l'Ontario (AFÉSEO), <https://afeseo.ca>

Association of Day Care Operators of Ontario (ADCO), <https://childcaretoday.ca>

Centre pour enfants Timiskaming Child Care, <https://timiskamingchildcare.ca>

Commission nationale des parents francophones (CNPF), <https://cnpf.ca>

Comtés unis de Prescott et Russell, <http://www.fr.prescott-russell.on.ca>

Desjardins, <https://www.desjardins.com>

Grandir ensemble, <https://grandirensemble.ca>

Home Child Care Association of Ontario (HCCAO), <https://hccao.com>

Journal des femmes Santé, <https://sante-medecine.journaldesfemmes.fr>

Entrevues

Centre pour enfants Timiskaming Child Care - entrevues réalisées avec :

- Christine Charrette Brazeau, consultante de garde d'enfants à domicile (9 novembre 2020);
- Réjeanne Rivard, directrice des finances (12 novembre 2020);
- Lisa Goddard, fournisseuse de services (2 novembre 2020);
- Megan Cook, fournisseuse de services (9 novembre 2020).

Agence de garde familiale des Comtés unis de Prescott et Russell - entrevues réalisées avec :

- Danika Joly, superviseure des services à la petite enfance (13 novembre 2020);
- Angel Clairoux, conseillère en service de garde d'enfants (10 novembre 2020);
- Danielle Creamer, fournisseuse de services (24 novembre 2020).

Programme La Maisonnée de l'organisme Grandir ensemble d'Ottawa - entrevues réalisées avec :

- Sylvie Tourigny, directrice générale (16 novembre 2020);
- Valérie Legros, gestionnaire, La Maisonnée (16 novembre 2020);
- Rama Yayé Diallo, fournisseuse de services (23 novembre 2020);
- Sadia Atek, fournisseuse de services (1^{er} décembre 2020).

13. Annexes

Annexe 1 - Questionnaire : agences

AGENCES - Services de garde en milieu familial

Entrevues - questions

- 1 - Qui a fondé votre agence?
- 2 - Quand votre agence a-t-elle été fondée?
- 3 - Qu'est-ce qui vous a motivé, ou qui a motivé le fondateur, à créer l'agence?
- 4 - Dans quelle municipalité se trouve votre agence?
- 5 - Êtes-vous une agence agréée?
- 6 - Combien d'employés compte votre agence?
- 7 - Combien de services de garde en milieu familial sont membres de votre agence?
- 8 - Quel est le nombre minimum de services de garde en milieu familial qu'une agence devrait desservir pour être rentable?
- 9 - Votre agence a-t-elle un statut bilingue?
- 10 - Avez-vous, le cas échéant, des fournisseurs qui offrent uniquement un service en français?
- 11 - Quels services offrez-vous aux services de garde en milieu familial?
- 12 - Quels sont les services les plus en demande?
- 13 - Quels sont les plus grands défis ou enjeux auxquels font face les services de garde en milieu familial?
- 14 - Quels sont les avantages pour un service de garde à devenir membre d'une agence?
- 15 - Comment votre agence fait-elle ses frais?
- 16 - Avez-vous une grille de tarification?
- 17 - Votre agence obtient-elle des subventions?
- 18 - De quels paliers gouvernementaux proviennent ces subventions, le cas échéant?

- 19 - Ces subventions sont-elles déterminées au prorata du nombre de services de garde en milieu familial à qui vous offrez des services, le cas échéant?
- 20 - Avez-vous de la difficulté à convaincre les services de garde en milieu familial à devenir membre de votre agence?
- 21 - Quels sont les meilleurs arguments pour inciter les services de garde en milieu familial à devenir membre d'une agence?
- 22 - Qu'est-ce qui motive un service de garde en milieu familial à ne pas vouloir recevoir les services d'une agence?
- 23 - Avez-vous d'autres commentaires?

Annexe 2 - Questionnaire : fournisseurs de service

Services de garde en milieu familial

Entrevues - questions

- 1 - Qu'est-ce qui vous a motivé à créer votre service de garde?
- 2 - En quelle année avez-vous créé votre service de garde?
- 3 - Êtes-vous propriétaire ou locataire du lieu?
- 4 - Avez-vous des arrangements particuliers avec le propriétaire du lieu, le cas échéant?
- 5 - Êtes-vous un service de garde agréé?
- 6 - Avez-vous toujours été un service de garde agréé?
- 7 - Combien d'enfants accueillez-vous et de quels groupes d'âge sont-ils?
- 8 - Votre service de garde accueille-t-il vos propres enfants?
- 9 - Avez-vous de la difficulté à recruter des enfants pour remplir les places que vous offrez?
- 10 - Avez-vous une liste d'attente?
- 11 - L'espace disponible de votre service de garde est-il un enjeu pour accueillir des enfants?
- 12 - Avez-vous engagé des frais au cours des années pour améliorer et adapter les lieux afin de répondre aux normes et aux besoins des enfants?
- 13 - Avez-vous été formé pour implanter et gérer un service de garde?
- 14 - Êtes-vous une éducatrice certifiée en petite enfance?
- 15 - Quel est le coût mensuel pour être membre de l'agence?
- 16 - Quels sont les services offerts par l'agence et les avantages d'être membre de l'agence?
- 17 - Quels sont les frais mensuels d'inscription pour un enfant?
- 18 - Votre tarif varie-t-il en fonction de l'âge de l'enfant?
- 19 - Facturez-vous directement le parent?
- 20 - Bénéficiez-vous directement d'une subvention de la municipalité pour payer une partie des frais d'inscription par enfant?
- 21 - Quel est le montant mensuel de subvention pour un enfant, le cas échéant?

- 22 - La subvention varie-t-elle en fonction de l'âge de l'enfant, le cas échéant?
- 23 - Le parent et l'agence, le cas échéant, reçoivent-ils une subvention de la municipalité?
- 24 - En plus des frais d'inscription (et de la subvention pour couvrir une partie des frais des parents), votre service de garde bénéficie-t-il d'autres sources de revenus?
- 25 - À combien estimez-vous vos coûts opérationnels mensuels?
- 26 - Quelles sont vos trois plus grandes dépenses?
- 27 - Quelle combinaison d'enfants est la plus rentable?
- 28 - Si vous devez vous absenter, avez-vous une personne qui peut vous remplacer?
- 29 - Quels sont vos plus grands défis?
- 30 - Envisagez-vous offrir un service de garde pour plusieurs années?
- 31 - Avez-vous d'autres commentaires?

Annexe 3 - Table de l'impôt des particuliers de l'Ontario (2020)

Revenu imposable	Impôt fédéral	Impôt Ontario	Impôt total*	Taux effectif	Taux marginal					
					Fédéral	Ontario	Total*	Dividende non déterminé**	Dividende déterminé**	Gain en capital
5 000	0	0	0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 783	0	0	0	0,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 229	0	0	0	0,0	15,00	0,00	15,00	6,87	0,00	7,50
15 715	373	0	373	2,4	15,00	5,05	20,05	9,24	0,00	10,03
20 646	1 113	498	1 611	7,8	15,00	5,05	20,05	9,24	0,00	10,03
25 000	1 766	718	2 484	9,9	15,00	5,05	20,05	9,24	0,00	10,03
30 000	2 516	970	3 486	11,6	15,00	5,05	20,05	9,24	0,00	10,03
40 000	4 016	1 475	5 491	13,7	15,00	5,05	20,05	9,24	0,00	10,03
44 740	4 727	1 714	6 441	14,4	15,00	9,15	24,15	13,95	0,00	12,08
48 535	5 296	2 062	7 358	15,2	20,50	9,15	29,65	20,28	7,56	14,83
50 000	5 597	2 196	7 792	15,6	20,50	9,15	29,65	20,28	7,56	14,83
60 000	7 647	3 111	10 757	17,9	20,50	9,15	29,65	20,28	7,56	14,83
78 786	11 498	4 830	16 327	20,7	20,50	10,98	31,48	22,38	8,92	15,74
80 000	11 747	4 963	16 709	20,9	20,50	10,98	31,48	22,38	8,92	15,74
89 482	13 690	6 004	19 694	22,0	20,50	13,39	33,89	25,16	12,24	16,95
92 827	14 376	6 452	20 828	22,4	20,50	17,41	37,91	29,78	17,79	18,95
97 069	15 246	7 190	22 436	23,1	26,00	17,41	43,41	36,10	25,38	21,70
100 000	16 008	7 701	23 708	23,7	26,00	17,41	43,41	36,10	25,38	21,70
150 000	29 008	16 405	45 413	30,3	26,00	18,97	44,97	37,89	27,53	22,48
150 473	29 131	16 495	45 626	30,3	29,00	18,97	47,97	41,35	31,67	23,98
200 000	43 602	25 890	69 492	34,7	29,22	18,97	48,19	41,60	31,97	24,09
214 368	47 800	28 616	76 416	35,6	33,00	18,97	51,97	45,95	37,19	25,98
220 000	49 659	29 684	79 343	36,1	33,00	20,53	53,53	47,74	39,34	26,76
300 000	76 059	46 108	122 166	40,7	33,00	20,53	53,53	47,74	39,34	26,76

Notes: Cette table tient compte des montants de base de 13 229 \$ au fédéral et de 10 783 \$ en Ontario. Notez que le montant fédéral de 13 229 \$ est réduit graduellement jusqu'à 12 298 \$ à partir d'un revenu imposable de 150 473 \$ jusqu'à ce qu'il atteigne 214 368 \$.
Pour l'Ontario, cette table tient compte de la surtaxe mais ne tient pas compte de l'impôt-santé.

*: Des écarts d'addition peuvent être causés par les arrondissements.

** : Sommairement, le dividende non déterminé résulte d'un revenu imposé au taux réduit dans la société, alors que le dividende déterminé résulte d'un revenu imposé au taux de base de la société.

Pour le dividende non déterminé, cette table tient compte de la majoration de 15 % et des crédits de 9,03 % au fédéral et 2,9863 % en Ontario.

Pour le dividende déterminé, cette table tient compte de la majoration de 38 % et des crédits de 15 % au fédéral et 10 % en Ontario.

Il s'agit du taux marginal d'un dividende qui s'ajoute à du revenu ordinaire.

On peut recevoir en dividendes non déterminés un montant de 28 905 \$ sans payer d'impôt fédéral et un montant de 22 950 \$ sans payer d'impôt provincial.

On peut recevoir en dividendes déterminés un montant de 61 316 \$ sans payer d'impôt fédéral et un montant de 94 950 \$ sans payer d'impôt provincial.

2020-01-13

Source : <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/table-impot-p-ontario-2020-f.pdf?resVer=1576781217000>